

Normalisation construction



Agenda des prochaines Commissions

Toutes les réunions se dérouleront en visio via Zoom

- **TC 124 WG 7 Revision of harmonised standards**

27 juin → 10h à 12h30

- **BF 088 Management durable de la forêt**

3 juillet → 15h à 17h

- **AF 041 Cercueils**

4 juillet → 14h à 17h
11 juillet → 14h à 17h

- **DTU 31.2 Bâtiment Ossature bois**

11 juillet → 10h à 16h30

- **BF 063 Menuiserie bois**

18 juillet → 13h30 à 17h30

- **TC 175 Bois ronds bois sciés + WG 5**

4 septembre → 10h à 16h

- **BF 063 Menuiserie bois**

6 septembre → 09h30 à 13h30

Vous aussi, devenez membre des commissions Rejoignez-nous !

- ✓ Appréhendez les futurs projets de normes
- ✓ Prenez part au contenu des futures normes
- ✓ Commentez les projets en consultation
- ✓ Participez aux réunions des commissions françaises
- ✓ Devenez Expert européen et allez défendre les positions stratégiques françaises



Révision des Documents Techniques Unifiés (DTU)

Le **NF DTU 31.2 Bâtiments à ossature bois** fait l'objet d'un travail de révision depuis sa dernière publication en 2019. Cette révision après une publication récente s'est avérée nécessaire pour prendre en compte plusieurs évolutions techniques et clarifier certains points de la version précédente après le retour d'expérience du terrain. Il intégrera également les isolants à base de bois qui sortent de la procédure d'avis technique.

La révision du **NF DTU 31.4 Façades à ossature bois** débutera à la suite de celle du NF DTU 31.2. Ces deux documents ayant de nombreuses prescriptions communes, la Commission de normalisation en charge des travaux a en effet décidé de progresser en gestion itérative de projet.

La révision du **NF DTU 31.3 Fermettes** a été mise en attente de la révision des Eurocodes afin d'éviter d'avoir à effectuer plusieurs révisions dans un laps de temps court.

Le **NF DTU 41.2 Revêtements extérieurs en bois** est à nouveau en révision, la dernière version datant de 2015. De nombreuses thématiques sont revues et un point d'attention particulier est porté sur les bardages à claire-voie.

Le **NF DTU 51.12 Revêtements de sol stratifiés** est en cours d'élaboration. Ce nouveau DTU a vocation à se substituer aux avis techniques dont ce type de revêtements de sol faisait l'objet. Il se fonde sur les travaux du **DTU 51.11 Parquets flottants** qui vient d'être publié après plusieurs années de travaux et



la prise en compte de nombreux changements par rapport à la version de 2009.

Le **NF DTU 51.3 Planchers en bois ou en panneaux dérivés du bois** datait de 1993. L'état de l'art ayant beaucoup évolué depuis, ce DTU était devenu obsolète malgré des amendements effectués pour une légère mise à jour. C'est donc une véritable refonte du document qui a débuté et qui se poursuit.

Le **NF DTU 51.4 Platelages en bois** est lui aussi en révision après une précédente révision effectuée en 2018. Là encore le retour d'expérience du terrain permet de préciser de nombreux points avec l'objectif de retrouver un document évoluant avec l'état de l'art.



Nouvelle rubrique pour le BNBA, toujours plus d'informations

Le site FCBA est doté d'une rubrique dédiée au BNBA. On peut désormais y trouver :

- l'agenda des réunions prochaines afin de permettre à chacun de venir et de suivre les travaux de normalisation, les « rapports de situation de la normalisation » de chaque secteur suivi par le BNBA. On y trouve toutes les informations sur les enjeux et les travaux en cours d'élaboration ;
- le calendrier des enquêtes publiques des normes permettant de transmettre des commentaires sur les projets et ainsi de modifier leur contenu si besoin ;
- 16 Questions Réponses pour comprendre de manière pédagogique le processus de fonctionnement de la normalisation. Cette rubrique a vocation à s'étoffer dans le temps ;
- les textes de référence de la normalisation. De nouvelles rubriques vont être ajoutées, afin de prendre en compte les thématiques qui font l'actualité, telle que la mise en place du RPC et ses conséquences.



Pour le découvrir, il suffit de suivre le lien suivant :

<https://www.fcba.fr/qui-sommes-nous/normalisation-bnba/>



Quoi de neuf ?

Publication du FD P 20-200

Dispositifs anti-défenestration

Ce fascicule de documentation a été publié fin décembre dernier. Ce document propose des systèmes et dispositifs équipant les fenêtres pour prévenir le risque de défenestration dans les logements.

Il a ainsi pour objectif de réduire le nombre d'enfants, environ 300, qui meurent chaque année en France par défenestration.

Publication du DTU 51.11

Parquets flottants

Ce DTU a fait l'objet d'une lourde révision ces dernières années. Celle-ci a permis de prendre en compte le nouvel état de l'art de ces ouvrages : vérification de l'humidité des supports, de leur planéité et de leur nature (planchers chauffants et réversibles notamment), mise en œuvre sur des supports existants, ainsi que la répartition des travaux dus par le parqueteur.



Les rapports de situation de la normalisation

Chaque année, le BNBA publie, pour chacun des secteurs qu'il couvre, sur le site internet de FCBA un document intitulé « Rapport de situation ».

Ces rapports fournissent au lecteur une vue détaillée des travaux normatifs de l'année passée et à venir tant au niveau national, qu'europeen et international. Ainsi trouve-t-on un bilan de l'activité écoulée avec l'indication des enjeux pour chaque sujet de travail publié en cours. On peut également découvrir la structuration des comités techniques



et de leurs groupes de travail, ce qui permet de positionner et d'identifier les structures d'influence française. On y retrouve enfin la liste de toutes les normes publiées concernant le secteur ainsi que le programme de travail pour les trois prochaines années.

Ces rapports de situation concernent les six secteurs de la construction dont le BNBA a la charge :

- Bois ronds et bois sciés
- Durabilité du bois, finitions
- Parquets, lambris et bardages
- Produits de structure
- Menuiseries
- Panneaux à base de bois.

Ils sont téléchargeables à l'adresse suivante :

<https://www.fcba.fr/qui-sommes-nous/normalisation-bnba/>



Publications

NF EN 1725 :

Meubles – Lits – Exigences de sécurité, solidité et durabilité
Avril 2024

NF EN 1022 :

Mobilier – Sièges – Détermination de la stabilité
Avril 2024

NF EN 13721 :

Ameublement – Evaluation de la luminance lumineuse des surfaces
Mai 2024

NF EN 15185 :

Ameublement – Evaluation de la résistance de la surface à l'abrasion
Mai 2024

NF EN 12521 :

Meubles – Sécurité, résistance et durabilité – Exigences relatives aux tables à usage domestique
Mai 2024

NF DTU 51.11 P2 :

Travaux de bâtiment – Parquets flottants – Partie 2 : cahier des clauses spéciales (CCS)
Mai 2024

Les normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR



Normadico : La revue systématique

Une fois une norme publiée, le système de normalisation a prévu que l'on se pose régulièrement la question de la pertinence du texte publié. Trois possibilités sont ainsi offertes aux utilisateurs de la norme :

- considérer que le document nécessite d'être ajusté au nouvel état de l'art, il faut alors réviser le document ;
- s'apercevoir que le document est totalement obsolète ou ne répond plus à un besoin, auquel cas il faut envisager sa suppression ;
- estimer que le document n'a pas à être modifié car il répond pleinement au besoin, la confirmation est alors l'option à choisir.

Le troisième choix est celui qui est décidé dans la grande majorité des cas.

Cette revue systématique s'effectue tous les cinq ans pour une norme homologuée (NF) et tous les trois ans pour une norme

expérimentale (XP ou TS) ou un fascicule de documentation (FD ou TR). Cette règle est valable tant au niveau national qu'europeen ou international.

Le statut du document a donc une importance. La norme homologuée est le cas le plus fréquent, avec le statut le plus élevé, car faisant l'objet d'un consensus fort et peut être citée dans la réglementation. Toutefois, certains documents normatifs peuvent avoir un autre statut.

La norme expérimentale est ainsi une norme avec un consensus plus faible et qui est destinée à être modifiée au bout de trois ans pour consolider son contenu avec l'expérience acquise.

Le fascicule de documentation est quant à lui le type de document bénéficiant du consensus le plus faible et est assimilé à un rapport technique sans obligations.

Révision du Règlement Produits de Construction

Le Règlement Produits de Construction a, en 2013, succédé à la Directive Produit de Construction qui avait permis la mise en place du marquage CE.

La révision de fond de ce texte vient de s'achever avec le vote positif du Parlement européen le 10 avril.

Il apporte un souffle nouveau au secteur de la construction afin de faciliter sa transformation en matière de transition environnementale (déclarations environnementales) et d'adaptation au changement climatique (économie circulaire).

Il devrait également stimuler les efforts de numérisation du secteur. (passeport numérique produit).

La Commission européenne a ainsi proposé un projet de texte intégré au Pacte vert pour l'Europe (Green Deal) afin de répondre à la crise de l'absence de citations de normes harmonisées au JOUE qui existait depuis plusieurs années.

Le texte est disponible à l'adresse :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2024-0188_FR.html

